

Prélèvement sanguin formulaire de rapport supplémentaire

Directives

Les directives suivantes aideront le personnel de prélèvement des échantillons (PPE) à remplir le Formulaire de rapport supplémentaire pour prélèvement sanguin créé par l'Agence mondiale antidopage (AMA).

Les directives suivantes s'appliquent à la version 1 (1-2026) du Formulaire de rapport supplémentaire pour prélèvement sanguin.

Vue d'ensemble

Ce formulaire a été créé afin d'harmoniser les documents et de simplifier la procédure de contrôle du dopage pour le PPE et les sportifs, plus particulièrement dans le cadre des prélèvements sanguins (pour les échantillons prélevés dans un tube de sérum ou les échantillons sanguins du Passeport biologique de l'athlète). Il sera utilisé en complément du Formulaire de contrôle du dopage (FCD) rempli, afin de noter les informations additionnelles du sportif lors d'un prélèvement d'échantillon de sérum sanguin, ou dans le cadre du module hématologique du PBA.

Note: Il n'est pas requis de remplir le Formulaire de rapport supplémentaire pour prélèvement sanguin en complément du FCD pour les échantillons de sang total prélevés dans des tubes EDTA qui ne feront pas l'objet d'une analyse pour le module hématologique du PBA.

Commentaires généraux

- Les agents de contrôle du dopage (ACD) qui remplissent le formulaire devraient écrire clairement en lettres majuscules et appuyer fermement sur le stylo afin que toutes les copies soient lisibles. Ils devraient également tracer un trait net sur les sections qui ne s'appliquent pas.

Numéro PS-FRS

- Il s'agit du numéro de référence unique au Formulaire de rapport supplémentaire pour prélèvement sanguins. Il doit être inscrit dans le champ **Commentaires** du FCD correspondant afin de lier les formulaires.

Section 1 - Informations concernant la mission

- Le numéro de code d'échantillon doit être recopié du FCD correspondant, puis vérifié à nouveau par le sportif.
- L'ACD devrait inscrire le code de l'ordre de mission (s'il y a lieu) et le type de contrôle (en compétition ou hors compétition).
- L'ACD devrait inscrire la température approximative ambiante, en degrés Celsius ou Fahrenheit.

Section 2 – Informations liées au prélèvement sanguin

La Section 2.1 doit être remplie pour les échantillons sanguins prélevés dans des tubes de sérum et les échantillons sanguins prélevés pour le module hématologique du PBA.

- L'ACD indiquera si le sportif a participé à une session d'entraînement, une compétition ou une autre activité physique au cours des soixante (60) dernières minutes. Si oui, le sportif devra préciser le type de cette activité (par ex. entraînement ou compétition, etc.)
- L'ACD indiquera si le sportif est resté en position assise, les pieds au sol, pendant une période de 10 minutes avant le prélèvement sanguin.

La Section 2.2 doit être remplie SEULEMENT pour les échantillons sanguins prélevés pour le module hématologique du PBA. Pour les échantillons sanguins prélevés dans un tube de sérum, l'ACD marquera 'N/A' à la Section 2.2 puis ira à la Section 3.

- L'ACD posera toutes les questions requises au sportif et inscrira ses réponses sur le formulaire. S'il a besoin d'informations additionnelles, il tentera d'obtenir le plus de précisions possibles.

Section 3 – Confirmation

- L'ACD doit vérifier l'exactitude des informations sur le formulaire, puis écrire son nom en toutes lettres et signer le formulaire.
- L'ACD inscrit la date de collecte de l'information.
- Le sportif doit vérifier l'exactitude des informations sur le formulaire, lire la déclaration finale, puis écrire son nom en toutes lettres et signer le formulaire.

Documentation

- L'ACD remettra au sportif la copie 1 (rose) du formulaire.
- L'ACD enverra la copie originale (blanc) à l'autorité de prélèvement des échantillons.